



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-02-2026 /

Dossier complet le : 17-02-2026 /

N° d'enregistrement : 013766/KK P

1 Intitulé du projet

Implantation d'ombrières agrivoltaïques de 4 MWc sur des parcelles agricoles en paturage ovin sur la commune de Lapeyrouse (63)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PREJEANCE INDUSTRIAL

Raison sociale

SAS PREJEANCE INDUSTRIAL

N° SIRET

85246621800058

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FABRY

Prénom(s)

Edouard

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une centrale agrivoltaïque d'une puissance de 4 MWc. Ce projet est monté avec le propriétaire exploitant agricole et respecte la réglementation liée aux centrales agrivoltaïques. Le taux de couverture est d'environ 30% et la surface qui n'est plus exploitable pour l'agriculture n'excède pas 10 % de la superficie totale couverte par l'installation agrivoltaïque. Ainsi le projet garde la production agricole comme activité principale. Le dimensionnement du parc agrivoltaïque a été fait en concertation avec l'exploitant agricole pour assurer le passage du machinisme. Le projet répond aux réglementations de l'agrivoltisme. - Taux de couverture : inférieur à 30 % - orientation et type de panneaux: panneaux fixes, orientés sud - Surface cloturée : environ 7,7 ha - Inclinaison des panneaux : 20° - Espace inter-rang des tables PV environ 10 m - Point bas des panneaux : 1,5 m environ - Point haut des panneaux : 3,0 m environ - Une citerne incendie (SDIS) - Poste de livraison : 1 - Poste de transformation : 1 - Puissance totale : environ 4 MWc Le projet est situé sur des terres agricoles exploitées actuellement par Olivier PERRIN, installé depuis 2002 en production ovins viande. La SAI de l'exploitation est de 80 ha. Les parcelles du projet sont utilisées pour du

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour ambition de répondre à la loi APER (Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable), afin que la commune de Lapeyrouse se conforme avec les ZAER (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables). L'urgence climatique incite au développement de la filière photovoltaïque au travers de sites "pertinents" situés à proximité des zones de consommation de l'électricité, sur des terrains où les enjeux environnementaux, paysagers et agricoles sont faibles. La réalisation du projet vise ainsi à participer à l'accroissement des énergies renouvelables dans la production nationale d'énergie, et atteindre les objectifs fixés à l'échelle régionale, dans le respect des doctrines de développement local publiées par les services de l'État et avec l'accord des collectivités locales. Le projet vise à intégrer une exploitation photovoltaïque compatible avec le maintien de l'exploitation agricole existante tout en intégrant les enjeux environnementaux identifiés sur la zone d'étude du projet. Le site est situé dans un département rural avec une activité pastorale importante. Ce projet apporte plusieurs services à la parcelle : amélioration du potentiel agronomique par une pousse de l'herbe plus homogène sur l'année, adaptation au changement climatique en réduisant le stress thermique et hydrique

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Avant tout travaux, le site sera préalablement débroussaillé et borné. - Les zones de travail seront délimitées strictement conformément sur le Plan Général de Coordination. Un plan de circulation sur le site et ses accès sera mis en place de manière à limiter les impacts sur le site et la sécurité du personnel de chantier. - Les tables photovoltaïques seront fixées à l'aide de pieux sans massif béton. Les modules sont toujours espacés les uns des autres de 2 à 3 cm afin de permettre la dilatation et de faciliter l'écoulement des eaux. - Les travaux "lourds", à savoir les travaux de décapage, dégagement d'emprises et terrassement seront contenus dans la période de septembre à février afin de limiter l'impact écologique de la phase travaux. Les seuls travaux de décapage sont ceux réalisés pour la création de voirie, pour la circulation du SDIS -En fin de chantier, les aménagements temporaires (zone de stockage, base vie...) seront supprimés et le sol remis en état. - Tous les éléments végétaux existants (arbres, haies...) sont conservés. Les aménagements écologiques et paysagers (haies, végétalisation), seront mis en place à la période propice en fin de travaux, idéalement à l'automne. Par ailleurs des renforcements de haies sont prévus aux abords du site pour en limiter la co-visibilité. Leur emplacement, composition, méthode de plantation et d'entretien seront définies avec un paysagiste. Durée des travaux estimée à une dizaine de mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site est à l'écart de toutes habitations qui ne seront pas impactées par le projet pendant la phase de construction et exploitation, l'habitation la plus proche est à environ 100 mètres à vol d'oiseau. En phase d'exploitation, la production d'énergie fonctionnera en synergie avec l'activité agricole en place. Les modules photovoltaïques seront implantés en suivant les courbes topographiques et ne constitueront pas des surfaces imperméabilisées, les eaux pluviales ruisselant vers le sol par les bords et les interstices des structures avec une restitution quasi immédiate. L'installation ne nécessitera que des opérations d'entretien et de maintenance ponctuelle, elle n'aura donc pas d'effet significatif sur les conditions de circulation ni sur la fréquentation. En outre, le projet tient compte des enjeux environnementaux (retrait des installations par rapport aux zones d'enjeu écologique) et paysagers (maintien de la trame bocagère, distance aux habitations, impact visuel, etc.). L'entretien de la végétation sera réalisé grâce au pâturage ovin et complété de façon mécanique le cas échéant. L'utilisation de produits phytosanitaires pourra être occasionnelle en fonction de la présence d'espèces invasives sur le parc, réduisant la production fourragère et ainsi la ressource alimentaire. Les équipes exploitation du porteur de projet seront en communication régulière avec l'éleveur ovin, et vérifieront l'état des prairies. Dans le cas où la repousse reprendra difficilement à la suite des travaux, un sur-semis sera à prévoir. Celui-ci sera réalisé par l'éleveur ovin de manière superficielle (pas de labour, favoriser le sur-semis avec semoir à disque dans l'inter-rang et semis à la volée sous les tables si la mécanisation n'est pas faisable). Pendant la durée de

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un dépôt de permis de construire selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
nombre de modules (environ) Puissance totale Inter-rang de panneaux a panneaux (environ) Surface couverte par les tables (environ)	(6430, modules) (4, MWc) (10, metres) (1.63, hectares)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type 1 la plus proche est « ENVIRONS DE LAPEYROUSE » située à 600m
En zone de montagne ?	☒	☐	Une étude de discontinuité pourra être menée en accord avec la commune de Lapeyrouse
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site n'est pas couvert d'une zone de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La zone de projet se situe sur la commune de Lapeyrouse (63), non concernée par la loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Les parcelles du projet se situent en dehors d'un parc naturel ou d'une réserve naturelle.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Les parcelles ne sont pas couvertes par un plan de prévention du bruit
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La zone de projet se situe en dehors de tout bien inscrit au patrimoine mondial (ou de sa zone tampon), d'un monument historique (ou ses abords) ou d'un site patrimoine remarquable. Le perimetre de protection aux abords des monuments historiques le plus proche se situe a environ 2 km au Nord de la zone de projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une partie des parcelles sur lesquelles est realise le projet se trouvait en risque de zones humides. Nous avons donc fait passer un pedologue pour realiser des sondages pedologiques et une evaluation de zones humides sur le projet. Le compte-rendu recu atteste que la partie Sud du terrain est situe en zone humide a la fois sur critere nedologique et floristique. Nous avons donc amende notre
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par un plan de prevention des risques naturels ou technologiques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le terrain du projet n'est pas recense comme site et sols pollues de la base de donnees BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone de repartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site est hors perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La zone de projet est en dehors de tout site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le premier site Natura 2000 est situe a plus de 7km
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe proche d'un site classe

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement dans la masse d'eau en presence ne sera mis en place, ni en phase travaux, ni en phase exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a avoir des incidences sur les masses d'eau, ni en phase travaux (construction et demantelement), ni en phase exploitation. Le projet ne prevoit aucun ouvrage enterre, ni de deblais notables.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet prevoit des terrassements en phase travaux, afin d'accueillir la centrale agrivoltaique, ainsi que la creation de chemin au sein de l'emprise projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Un apport de materiaux sera effectuee sur site pour la creation de la centrale agrivoltaique
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le choix des materiaux utilises pour la construction du projet et les volumes associes seront determines precisement dans le cadre des futurs etudes de conception

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Un approvisionnement en eau sera nécessaire en phase chantier (sanitaire) soit via une citerne, soit par raccordement au réseau d'eau potable. Toutefois, aucun prélèvement sur la masse d'eau ne sera effectué. En phase exploitation, le projet n'implique pas de besoin en eau, ni de rejet dans le réseau d'assainissement. Une citerne sera mise en place pour les besoins incendies.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La phase travaux entraînera une perturbation de la biodiversité. Des mesures de prévention et d'atténuation seront mises en place (maîtrise du risque pollution, gestion environnementale du chantier). L'artificialisation du sol sera limitée au local technique. Les pistes internes seront en graves non traitées, permettant l'infiltration des eaux dans le sol. L'incidence du projet sera donc faible et
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors de toute zone Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Notre projet n'engendrera pas d'artificialisation des sols (création d'un poste transformateur sur une surface très limitée environ 20m²). Le projet agricole reste l'activité principale de la parcelle et l'activité ovine sera inchangée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas la manipulation, le transport ou le stockage de substances dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La zone de projet n'est concernée par des risques naturels
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Une installation agrivoltaïque est inerte, inodore et n'engendre pas de risque sanitaire, en phase travaux ou exploitation. Les centrales agrivoltaïques ne sont pas soumises au régime des ICPE
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par un risque sanitaire

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic sera limite a la periode de chantier, soit environ 8-10 mois. Le projet engendrera des déplacements supplémentaires en phase chantier lies a la presence d'engins. Cette augmentation de trafic sera temporaire et limitee aux heures d'ouverture du chantier (phase travaux et phase de demantelement). En phase exploitation, la maintenance et l'entretien du site necessitera peu de déplacements sur le site.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les transformateurs (phase exploitation) sont susceptibles d'emettre un bruit limite (et calfeutre).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase travaux, les engins pourront etre source de bruit, mais celui-ci sera limite dans le temps et uniquement aux heures d'ouverture du chantier (jours ouvrables et heures diurnes).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Une activite de production d'energie photovoltaïque n'engendrera pas d'odeurs ni en phase travaux et ni exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des nuisances olfactives
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de vibrations en phase exploitation. La phase de construction peut engendrer des vibrations en lien avec les travaux et le deplacement des machines (courte periode).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des vibrations au regard de l'environnement du site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	En phase exploitation, le site sera eclaire lors des phases de maintenance si cela est necessaire et sur une faible zone. Le chantier ne sera a l'origine d'aucune emission de lumiere.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des emissions lumineuses au regard de l'environnement du site.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Un projet solaire photovoltaïque n'est pas de nature a emettre des rejets, sauf lors de la phase travaux via les engins de chantier de maniere tres limitee (emissions faibles liees au fonctionnement des engins et poussieres eventuelles + rejets des eaux usees des sanitaires du chantier / aire de lavage du chantier etc).
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Un projet de parc solaire photovoltaïque n'est pas de nature à engendrer des effluents, ni en phase travaux, ni en phase exploitation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase d'aménagement engendrera des déchets comparables à ceux observés dans tout chantier d'aménagement, essentiellement inertes. La phase de démantèlement sera à l'origine de déchets plus importants : déchets métalliques (modules, onduleurs, transformateurs) et déchets plastiques (gainés). L'ensemble des éléments sera envoyé vers des filières de traitement adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Au regard de sa localisation, de l'absence de covisibilité grâce à la présence de haies périphériques, le projet ne sera pas de nature à porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager, (cf annexe)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'utilisation actuelle du site (pâturage d'ovins) est maintenue en phase d'exploitation. Le projet agricole reste la priorité du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d’avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables

Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est annexe au dossier (annexe 8). Un passage d'ecologue ainsi qu'une bibliographie ont été menés afin d'évaluer l'impact du projet sur la faune et la flore locale. Le rapport est joint à la présente demande et ne fait apparaître aucun effet négatif notable du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d’être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l’environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s’assurer de l’absence d’impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la taille du projet et de l'utilisation actuelle de la parcelle qui restera inchangée, nous estimons que ce projet peut être dispensé d'évaluation environnementale, dans la mesure où l'auto-évaluation conclue à l'absence d'effets négatifs particuliers (cf annexe 8). De plus, notre projet ne prévoit pas d'artificialisation des sols avec le respect de la faune et la flore locale. Les zones sensibles détectées lors des travaux de l'écologie ont été évitées et toutes les mesures nécessaires ont été prises pour limiter l'impact sur la biodiversité. Par ailleurs, en tant que Maître d'Ouvrage des travaux, nous nous engageons à mener un chantier vert à faible impact environnemental et respectueux des terres sur lesquelles le projet sera implanté. De fait, une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)